

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Le secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Paris, le

- 2 OCT. 2015

Réf: D15018844

Madame la Ministre,

Vous avez récemment appelé mon attention sur l'avancement du projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) dans le contexte de l'annonce de la poursuite des procédures sur les axes Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Je tiens d'abord à rappeler que le territoire languedocien est concerné par la phase de chantier actuellement en cours du Contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM), dont la livraison est prévue en 2017.

Dans le prolongement de cette évolution, le projet de création d'une ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan suit son cours conformément à la feuille de route fixée par la commission Mobilité 21 et dans la perspective de la saturation de l'axe languedocien. Les études préalables à l'enquête d'utilité publique sont en cours. Elles bénéficient de toute la mobilisation de SNCF-Réseau, le maître d'ouvrage, de même que celle de l'Etat et des collectivités concernées par le projet, comme en témoigne l'inscription, dans le CPER 2015-2020 signé le 22 mai dernier, d'une enveloppe de 30 M€ pour la réalisation des études et des premières acquisitions foncières.

Après la phase de consultation formelle des élus, des acteurs socio-économiques et des associations représentatives d'intérêts concernés par le projet qui s'est tenue du 15 juillet au 28 septembre 2015, le préfet de la région Languedoc-Roussillon me proposera un tracé définitif d'ici la fin de l'année et dans la perspective de lancement de l'enquête publique à la fin de l'année 2016. La désignation en avril dernier par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) d'un coordonnateur technique et financier du projet a aussi permis de faire avancer le dialogue avec la Commission européenne et de soutenir les collectivités fortement impliquées, au premier rang desquelles la région Languedoc-Roussillon, dans toutes leurs démarches.

Madame Carole DELGA Ancienne ministre J'ai souvent eu l'occasion de souligner l'enjeu européen de l'amélioration des performances de l'axe ferroviaire méditerranéen. Cet enjeu européen a conduit la France à demander à la Commission européenne, dans le cadre de l'appel à projets du « Mécanisme pour l'interconnexion en Europe », une subvention pour le financement des études du projet sur la période 2014-2020. L'Europe a confirmé sa décision d'accorder au projet de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan un financement de 12 M€ le 10 juillet dernier, correspondant à 50% du coût des études pré-opérationnelles programmées sur la période. Il s'agit là d'un gage de reconnaissance de l'intérêt européen de l'achèvement de ce maillon pour les liaisons vers l'Espagne. C'est aussi je l'espère une première étape vers un financement européen des travaux, le moment venu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages

amenden!

Alain VIDALIES

Copie : M. le préfet de région Languedoc-Roussillon